

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCPPAT/BE-023 en date 26 février 2018, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours du **lundi 26 mars 2018** au **jeudi 26 avril 2018**, dans les communes de LAVAUSSEAU et JAZENEUIL sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la SARL La PLAINE DES MOULINS ENERGIES, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de LAVAUSSEAU et JAZENEUIL, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et l'information de l'absence d'observations de l'autorité environnementale émise dans le délai sera déposé en mairies de LAVAUSSEAU et de JAZENEUIL afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Mairie de LAVAUSSEAU (05 49 57 81 05) :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mairie de JAZENEUIL (05 49 89 05 20) :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h

- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Monsieur Yves TANIQUO, retraité, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 4 janvier 2018, recevra en personne à la mairie LAVAUSSEAU et de JAZENEUIL les observations du public :

Mairie de LAVAUSSEAU

- le lundi 26 mars 2018 de 9h à 12h

- le jeudi 12 avril 2018 de 9h à 12h

- le jeudi 26 avril 2018 de 9h à 12h

Mairie de JAZENEUIL

- le vendredi 6 avril 2018 de 14h à 17h

- le vendredi 20 avril 2018 de 14h à 17h

Le public pourra également faire parvenir ses observations, propositions et contre-propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur au siège principal de l'enquête en mairie de LAVAUSSEAU, 2 Place de la Mairie-86 470 LAVAUSSEAU ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales et à la Mairie de LAVAUSSEAU et JAZENEUIL, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de SARL La PLAINE DES MOULINS ENERGIES 213 Cours Victor Hugo-33 130 BEGLES.



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne
Secrétariat Général
Direction de la Coordination
Des Politiques Publiques et de
L'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par : Catherine CALLOT

Téléphone: 05 49 55 71 21

Mel : pref-environnement@vienne.gouv.fr

La préfète de la Vienne

à

Monsieur le directeur de
« N.R. communication »
Service des annonces officielles

Poitiers, le

Objet : Avis de presse.

pj : 1.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, pour insertion, le texte d'un avis de presse relatif à l'ouverture d'une enquête publique à LAVAUSSEAU et JAZENEUIL concernant la demande déposée par Monsieur le Directeur SARL La PLAINE DES MOULINS ENERGIES pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien.

Cette insertion devra être effectuée dans les journaux « La Nouvelle République – Vienne » et « Centre-Pressé » le 6 mars 2018 et le 27 mars 2018.

La facture des frais relatifs à cette insertion sera établie au nom de :

Monsieur le Directeur SARL La PLAINE DES MOULINS ENERGIES, 213 Cours
Victor Hugo-33 130 BEGLES.

Tél : 06 12 79 59 00 SIRET: 524 093 499 000 19Mail:diane.meriaux@valorem-energie.com

et lui sera adressée directement.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir les justificatifs numériques des parutions presse à l'adresse mail suivante : catherine.callot@vienne.gouv.fr.

**Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau Délégué,**

Ingrid MEMETEAU

